



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de sécurisation du futur Pôle pénitentiaire du nord-vaudois se précise

Afin de répondre aux exigences de sécurisation du futur Pôle pénitentiaire du nord-vaudois, un point d'entrée unique et trois périmètres de sécurité seront prévus. La variante choisie s'appuie sur les nouvelles technologies et renforce l'acceptabilité du projet de Poste de contrôle avancé.

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a précisé le dispositif sécurisé du futur Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV), alors que le traitement de la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal touche à sa fin. Travaillant depuis de nombreux mois à la concrétisation du poste de contrôle avancé (PCA) et de son périmètre, le DJES a choisi une variante à même de répondre aux nouveaux besoins sécuritaires, tout en misant sur les nouvelles avancées technologiques.

Trois périmètres de sécurité

Le PCA sera la nouvelle porte d'entrée unique du PPNV et permettra de répondre aux exigences de contrôle des flux. Il s'appuiera sur un découpage du site en trois zones de sécurité distinctes. Un premier périmètre, dit « périmètre contrôlé », englobe l'ensemble des parcelles et des infrastructures du PPNV, à l'exception du parking principal. Il délimite ainsi la zone et aura comme fonction d'empêcher l'intrusion de piétons en les maintenant à distance des établissements et des champs exploités par les personnes détenues.

L'activité sur les 362 hectares agricoles sera surveillée à l'aide de technologies permettant de créer un maillage sécuritaire adapté aux risques encourus par une zone pénitentiaire de telle taille. Longtemps pensé pour être grillagé, ce périmètre étendu sera équipé de dispositifs technologiques de pointe (tels des drones par exemple) pour éviter la pose d'une clôture sur l'ensemble du domaine agricole des Etablissements de la plaine de l'Orbe.

Un second périmètre de sécurité plus restreint, dit « périmètre anti-intrusion véhicules », intègre de manière plus efficace les contraintes liées à la mobilité des personnes et aux déplacements de la faune sur le site. Equipé d'un grillage renforcé, il

répond ainsi à l'exigence de sécurisation élevée du PPNV.

Enfin, le troisième périmètre, dit « périmètre haute sécurité », est défini par les murs et enceintes propres à chaque site pénitentiaire.

Un enjeu central pour les futures infrastructures

A l'heure actuelle, le site du futur PPNV présente une certaine vulnérabilité sécuritaire s'agissant du contrôle des personnes, des véhicules et des marchandises. Il s'agit d'un enjeu central du développement des futures infrastructures pénitentiaires telles que la prison des Grands-Marais. La sécurisation du périmètre à l'aide du PCA, point d'entrée unique à accès restreint, est nécessaire alors que le site accueillera à terme plus de 1000 personnes détenues.

Cette variante du PCA s'est imposée comme la meilleure solution au vu des enjeux sécuritaires actuels et des nouvelles avancées technologiques. En effet, les retours d'expériences sont à ce jour suffisamment concluants pour repenser la clôture initiale au profit des technologies de pointe, à l'image de ce qui a été développé sur d'autres lieux sensibles comme des sites nucléaires ou pétrochimiques.

Lors de la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal du PPNV, de nombreuses questions ont été émises au sujet de la nature, de la faune, de la mobilité et de la délimitation du périmètre contrôlé. La variante du PCA privilégiée permet ainsi de renforcer l'acceptabilité sociale du projet tout en garantissant un haut niveau de sécurité sur l'ensemble du futur pôle.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 25 avril 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS